

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	548,25	900%	4 934,25	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	282,75	300%	848,25	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	90,41	300%	271,23	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	7,50	600%	45,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-548,75	900%	-4 938,75
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	-294,95	300%	-884,85
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-144,34	300%	-433,02
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-8,25	600%	-49,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				-207,39	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,21	
Montant total du rôle				-207,60	

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imn. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2017

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	548,25	900%	4 934,25
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	287,92	300%	863,76
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	328,48	300%	985,44
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	95,50	600%	573,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-548,75	900%	-4 938,75
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	-322,00	300%	-966,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-390,02	300%	-1 170,06
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				281,64
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,54
Montant total du rôle				281,10

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2016

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	88,00	600%	528,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00		
B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
Total:				528,00	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,50	
Montant total du rôle				527,50	

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No